



FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉMÉNAGEMENT

1) DEMANDEUR

Nom..... Prénom..... Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal :.....

Tél.....

Email.....

N° SIRET :.....

ADRESSE du DEMENAGEMENT (sur Salon de Provence)

N° et Nom de la voie.....

ADRESSE de FACTURATION (pour l'envoi de la facture)

N° et Nom de la voie.....

DATES

.....
y compris Week - end ☐ et/ou Jours fériés ☐

VEHICULE(S) UTILISÉ(S)

- type:.....

DEMANDES PARTICULIÈRES

stationnement – *nombre de places à réserver* :

OU – *sur trottoir ou gênant* :

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024)

(TARIFICATION 2026)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salondeprovence.fr afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

TAXE	TYPE D'AUTORISATION	OBJET	TARIFS 2026
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Stationnement zone payante	- Mise en place par la Voirie (uniquement pour les arrivants) - Mise en place par le Pétitionnaire	20,00€/J et par emplacement 17,00€/J et par emplacement
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Stationnement hors zone payante	- Mise en place par la Voirie (uniquement pour les arrivants) - Mise en place par le Pétitionnaire	10,00€/J et par emplacement 5,00€/J et par emplacement
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Zone habituellement interdite		20,00€/J et par véhicule
Stationnement sur chaussée gênant la circulation			15,00€ la 1/2 journée
Stationnement sur chaussée interdisant la circulation			30,00€ la 1/2 journée
Frais de dossier		Instruction	5€ par dossier

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur
(mention lu et approuvé)

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public, à régler les droits de voirie éventuels et les redevances liées au stationnement payant. Toute demande devra parvenir à la Police Administrative, 15 jours avant la date prévue du déménagement.

A retourner à la Police Administrative :
e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr
 ☎ 04. 90 .44. 89. 62

**DEMANDE DE DEROGATION
DE TONNAGE > 3,5T**

Nom de l'entreprise.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Tonnage des véhicules..... Longueur des véhicules.....

Nombre d'essieux.....

Nature de l'intervention ou des Travaux.....

Adresse du chantier.....

OBLIGATOIRE Voies empruntées (lister **toutes** les voies empruntées par le véhicule de son entrée à sa sortie de la commune) :

.....

.....

(Il vous appartient de vous assurer que le gabarit du véhicule permet la circulation et la giration de celui-ci dans toutes les rues renseignées par vos soins)

Date(s) d'intervention :

Fait à Salon de Provence

Le demandeur,

Le.....

Avis Voirie

☐ Soumis à Dérogation de tonnage

☐ Non soumis à Dérogation de tonnage

☐ Autorisé ☐ Refusé

Police Administrative

☎ 04. 90.44.89.62 –

e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr

